



## **PROCES VERBAL DE LA REUNION** **DU CONSEIL MUNICIPAL DE** **LA HEUNIERE DU 13 AVRIL 2023**

**Date de convocation : vendredi 07 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril, à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de la Heunière. Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

**Etaient présents** : Jérôme FOUCHER, Jonathan RESSE, Loïc BUISSON, Florence ROPARS, Céline DA SILVA, Jean VAREN, Anne-Sophie RIGOLOT, Alexandre BOURGEOT et Isabelle MARTIN.

**Etaient absents ou excusés** : Jacques GIGANT et Daniel LAVEILLE (pouvoir Loïc BUISSON).

**Secrétaire de séance** : Jonathan RESSE

**1/ Vote de clôture compte administratif 2022.**

La clôture des comptes a été présentée. Le budget a été respecté et termine en excédent. 10 Votants pour, 0 contre et 0 abstention.

**2/ Vote budget primitif exercice 2023.**

Le budget primitif a été présenté. 10 Votants pour, 0 contre et 0 abstention.  
Les taux d'imposition ont été présentés. 10 Votants pour, 0 contre et 0 abstention.

**3/ Délibération conseil municipal pour devis remplacement des plaques de noms de rues.**

Un devis de 2 347.56 € TTC a été présenté pour remplacer 19 panneaux. 10 Votants pour, 0 contre et 0 abstention.

**4/ Délibération conseil municipal pour création du terrain de boule rue de la cour marette.**

Un devis de 2 950.80 € TTC a été présenté. 10 Votants pour, 0 contre et 0 abstention.

**5/ Arbitrage devis réalisation d'un columbarium et jardin du souvenir au cimetière.**

Le conseil souhaite obtenir un devis de marbriers pour comparer avec ce que nous avons déjà reçu.

## **6/ DIVERS :**

6.1 : Partage du réseau wifi box de la mairie et cdf.

Le conseil donne son accord.

6.2 : Raccordement de la mairie sur fibre optique ?

Le conseil donne son accord

6.3 : Dépôt sauvage ordures et coupes espaces vert sur emplacements communaux et privées, rappel de l'arrêté préfectoral interdisant le brulage des déchets verts du 01 janvier au 31 décembre.

Il est rappelé qu'il est interdit de bruler par suite d'un arrêté préfectoral.

Le Maire

Jérôme FOUCHER

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h43.